

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 9 août 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées
354, 8 ^e Avenue (5 959 271)	D'autoriser la construction, d'une résidence unifamiliale avec un stationnement ayant une marge avant avec un empiètement de 4,25m au lieu de 2m.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 9 juillet 2018.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques